



Programme Régional
D'insertion des
Travailleurs Handicapés
En Limousin

Programme Régional
d'Insertion des Travailleurs
Handicapés en Limousin

D.O.E.T.H. 2008
CORREZE

Source :

Ministère de l'économie,
de l'industrie et de l'emploi

Ministère du travail, des relations sociales,
de la famille, de la solidarité et de la ville

La présente analyse a été faite à partir des fichiers salariés et entreprises sur le département de la Corrèze

Les données des fichiers statistiques portent sur les établissements réellement assujettis à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

Sont retenus les établissements dont:

- l'effectif d'assujettissement est supérieur ou égal à 20,
- la création date de plus de trois ans,
- le passage du seuil des 20 salariés date de plus de trois ans.

1/ Analyse globale par secteur d'activité

Le nombre d'entreprises de plus de 20 salariés est de **344** elles disposent d'un effectif total de **23 864** salariés.

Le nombre total de travailleurs handicapés employé dans ces entreprises est de **843**.

Le nombre total de travailleurs handicapés à employer est de **1265**, + **422** embauches seraient nécessaires pour atteindre le quota de 6% (ceci ne tenant pas compte du calcul des UB).

Le taux d'emploi de travailleurs handicapés de **3,53 %** pour l'ensemble du département.

Si l'on prend en compte la sous-traitance, le taux d'emploi est de **3.88 %**

Sur les **344** entreprises de plus de 20 salariés, **93** n'emploient aucun travailleur handicapé (soit elles versent une cotisation à l'Agefiph, soit elles font appel à la sous-traitance).

Parmi les travailleurs handicapés employés, on note :

- ✓ Une majorité d'hommes, **64 %**, pour **36 %** de femmes.
- ✓ Une majorité de personnes entre 25 et 50 ans, **62%**, les autres salariés se répartissent à **37%** dans la tranche 50 ans et plus et **2%** dans la tranche moins de 25 ans.

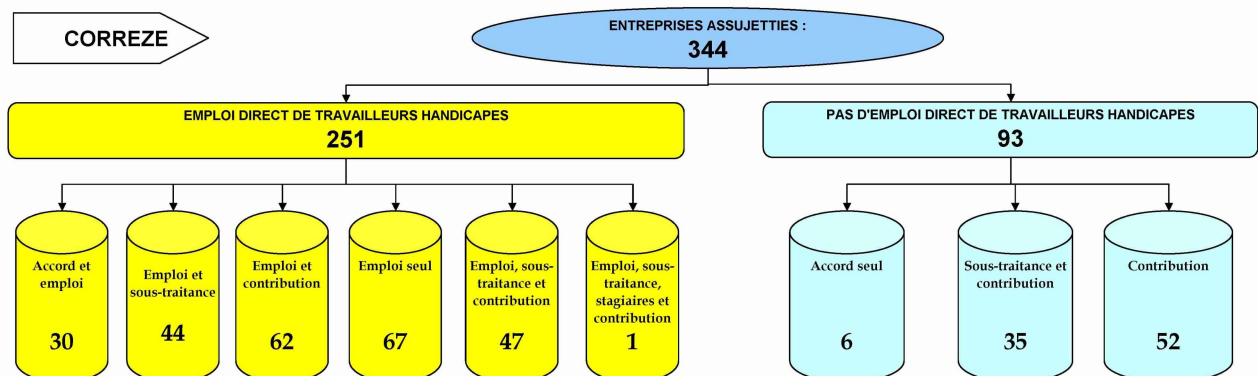
La durée d'ancienneté dans l'entreprise est de :

- ✓ **11 %** de moins d'un an
- ✓ **8 %** d'un an
- ✓ **81%** de deux ans et plus
- ✓ La quasi-totalité des contrats sont des CDI (**89 %**).
- ✓ **36** entreprises ont signé un accord d'entreprise dont **12** relevant d'un accord spécifique qui prévoit le versement d'une contribution financière à l'O.E.T.H.

La répartition de l'utilisation des possibilités offertes est la suivante :

- Accord seul	2 %
- Accord et emploi	9 %
- Sous-traitance et contribution	10 %
- Contribution	15 %
- Emploi et sous-traitance	13 %
- Emploi et contribution	18 %
- Emploi seul	19 %
- Emploi, sous-traitance et contribution	14 %

Moyens de réponses à l'obligation d'emploi en 2008 par les entreprises de la Corrèze



2/ Les grandes tendances

✓ L'âge moyen

On constate que l'âge moyen des salariés travailleurs handicapés est élevé de 46 ans.

Les secteurs dans lesquels on retrouve les âges moyens les moins élevés sont :

Industries alimentaires, commerce

Les secteurs dans lesquels on retrouve les âges moyens les plus élevés sont :

Santé humaine et action sociale - Industries manufacturières

✓ La durée d'activité dans l'entreprise

Les fourchettes se situent entre 1 an et 43 ans.

Les secteurs se situant dans la fourchette basse sont :

Industries manufacturières - Commerce

Les secteurs se situant dans la fourchette haute sont :

Industries manufacturières - Construction - Santé humaine et Action sociale

✓ Les accords d'entreprises

Secteur d'Activité	Nombre d'Accord(s)		%
	Général	Spécifique	
Activités des organisations associatives		1	2.78
Activités pour la santé humaine		1	2.78
Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	9		25
Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	2		5.55
Enseignement	2		5.55
Entreposage et services auxiliaires des transports	1		2.78
Fabrication d'autres matériels de transport	1		2.78
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	1		2.78
Fabrication de produits métalliques à l'exception de machines et...	1		2.78
Hébergement médico-social et social	1	10	30.55
Industrie pharmaceutique	2		5.55
Industries alimentaires	1		2.78
Production et distribution d'électricité, gaz, vapeur et air conditionné	1		2.78
Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	1		2.78
Transports terrestres et transport par conduites	1		2.78
		36	

Les secteurs d'activités ayant signé le plus d'accords sont :

Hébergement médico-social et social - Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles

✓ La mise en œuvre

<u>DOETH 2008 - Mise en Œuvre de l'Obligation d'Emploi</u>					
<u>Type d'Obligation</u>	<u>% Obligation d'Emploi Total</u>	<u>Activité(s) utilisant le + cette Obligation Tous Secteurs Confondus</u>	<u>%</u>	<u>Activité(s) utilisant le + cette Obligation Dans son Secteur</u>	<u>%</u>
Emploi seul	19	Industries manufacturières	5.23	Autres activités de services	50
Emploi et contrats	13	Industries manufacturières	5.52	Santé & action sociale	18
Emploi contrats et contribution	14	Industries manufacturières	6.97	Administration Publique	33
Emploi et contribution	18	Industries manufacturières	4.94	Information - Communication	50
Contribution	15	Commerce	5.52	Arts et spectacles	50
Contrats et contribution	10	Industries manufacturières	2.90	Enseignement	33

Les secteurs qui font principalement appel à l'emploi seul sont :

Industries manufacturières - construction - Commerce - Santé humaine et Action Sociale

Ceux qui s'acquittent de l'obligation d'emploi par la simple cotisation Agefiph, sont :

Commerce - Industries manufacturières - Construction - Transport

✓ Le taux d'emploi de travailleur handicapé

Les secteurs ayant le plus faible taux d'emploi sont :

Industries extractives - Activités immobilières - Arts, spectacles et activités récréatives

Les secteurs ayant le plus fort taux d'emploi sont :

Autres activités de services - Santé humaine & Action sociale -

Principaux secteurs ayant un taux d'emploi à 0 % :

Industries extractives - Activités immobilières -

3/ Les tendances et taux d'emploi par secteurs d'activité

Domaine NAF	Code NAF	LIBELLE DU SECTEUR	Taux d'emploi %	Nombre Total d'Etablissements ayant 1 Effectif > ou = à 20
A	01 - 03	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE	3.03%	1
B	05 - 09	INDUSTRIES EXTRACTIVES	0.00%	1
C	10 - 33	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	3.47%	106
D	35	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ	2.95%	1
E	36 - 39	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU ; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION	3.55%	2
F	41 - 43	CONSTRUCTION	3.43%	47
G	45 - 47	COMMERCE; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	3.45%	78
H	49 - 53	TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	3.00%	20
I	55 - 56	HÉBERGEMENT ET RESTAURATION	2.48%	6
J	58 - 63	INFORMATION ET COMMUNICATION	3.17%	1
L	68	ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES	0.00%	2
M	69 - 75	ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	1.18%	6
N	77 - 82	ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN	5.04%	9
O	84	ADMINISTRATION PUBLIQUE	3.48%	3
P	85	ENSEIGNEMENT	3.79%	6
Q	86 - 88	SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE	4.36%	51
R	90 - 93	ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES	0.76%	2
S	94 - 96	AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES	6.00%	2
TOTAL DES ENTREPRISES ASSUJETTIES EN 2008				344

↳ Rappel des différentes mesures pouvant être utilisées pour répondre à l'obligation d'emploi.

- Embauche seule,
- Embauche et sous-traitance,
- Embauche et contribution Agefiph,
- Embauche, sous-traitance et contribution Agefiph,
- Contribution Agefiph seule,
- Contribution Agefiph et sous-traitance.

L'accueil de stagiaires en formation peut également être une option pour les entreprises, cependant, seulement 1 entreprise signale avoir accueillie un stagiaire en 2008.

✓ **Agriculture, Chasse et Sylviculture : 1 entreprise (Annexe A)**

L'effectif de salariés assujettis total de ce secteur est de 33 personnes, le nombre de travailleurs handicapés embauchés est de 1 soit un taux d'emploi de 3.03 %.

En ce qui concerne la mise en œuvre :

- Cette entreprise utilise l'emploi et les contrats de sous-traitance.

✓ **Industries Extractives : 1 entreprise (Annexe B)**

L'effectif de salariés assujettis total de ce secteur est de 25 personnes, le nombre de travailleurs handicapés embauchés est de 0 au lieu de 1, soit un taux d'emploi de 0%.

En ce qui concerne la mise en œuvre :

- Cette entreprise utilise la sous-traitance et la contribution à l'Agefiph,

✓ **Industries Manufacturières : 106 entreprises (Annexe C)**

L'effectif de salariés assujettis total de ce secteur est de 9654 personnes, le nombre de travailleurs handicapés embauchés est de 335 au lieu de 526, soit un taux d'emploi travailleur handicapé de 3.47%.

Répartition par tranche d'âges :

- 2 % des salariés sont dans la tranche d'âge < à 25 ans,
- 63 % des salariés sont dans la tranche d'âge 25-50 ans
- 35 % des salariés sont dans la tranche d'âge > à 50 ans.

La durée d'ancienneté dans l'entreprise est de :

- 15 % de moins d'un an - 6% d'un an - 79% de deux ans et plus

La répartition par sexe est la suivante : 72% d'hommes et 28% de femmes.

84% des contrats sont des CDI, 2% des CDD, et 14% des contrats d'intérim avec 93% de temps plein et 7% de temps partiel.

En ce qui concerne la mise en œuvre :

- 6% (soit 6 entreprises) → Accord et emploi
- 9% (soit 10 entreprises) → Contrats de sous-traitance & Contribution.
- 11 % (soit 12 entreprises) → Contribution seule,
- 18 % (soit 19 entreprises) → Emploi et contrats de sous-traitance,
- 16% (soit 17 entreprises) → Emploi et contribution,
- 17% (soit 18 entreprises) → Emploi seul,
- 23% (soit 24 entreprises) → Emploi, contrats de sous-traitance et contribution,

13 établissements sont au-dessus de leur obligation sur les entreprises du secteur, ce qui représente une part de 12.26%.

✓ **Production & Distribution de Gaz et d'Electricité :**
1 entreprises (Annexe D)

L'effectif de salariés assujettis total de ce secteur est de **339** personnes, le nombre de travailleurs handicapés embauchés est de **10** au lieu de **20**, soit un taux d'emploi travailleur handicapé de **2.95%**.

Répartition par tranche d'âges :

60% des salariés sont dans la tranche d'âge 25-50 ans

40% des salariés sont dans la tranche d'âge > à 50 ans.

La durée d'ancienneté dans l'entreprise est de :

100 % de deux ans et plus

La répartition par sexe est la suivante : **90 %** d'hommes et **10 %** de femmes.

100% des contrats sont des CDI avec **100 %** de temps plein.

En ce qui concerne la mise en œuvre :

- Cette entreprise utilise l'accord et l'emploi

✓ **Production & Distribution d'eau - Assainissement :**
2 entreprises (Annexe E)

L'effectif de salariés assujettis total de ce secteur est de **141** personnes, le nombre de travailleurs handicapés embauchés est de **5** au lieu de **8**, soit un taux d'emploi travailleur handicapé de **3.55%**.

Répartition par tranche d'âges :

40% des salariés sont dans la tranche d'âge 25-50 ans

60% des salariés sont dans la tranche d'âge > à 50 ans.

La durée d'ancienneté dans l'entreprise est de :

20 % de moins d'un an d'ancienneté

80 % de deux ans et plus

La répartition par sexe est la suivante : **100 %** d'hommes.

80% des contrats sont des CDI, **20%** des contrats d'intérim avec **100 %** de temps plein.

En ce qui concerne la mise en œuvre :

- **50%** utilise la contribution seule
- **50%** utilise l'emploi et la contribution

✓ Construction : 47 entreprises (Annexe F)

L'effectif de salariés assujettis total de ce secteur est de **2099** personnes, le nombre de travailleurs handicapés embauchés est de **72** au lieu de **102**, soit un taux d'emploi travailleur handicapé de **3.43%**.

Répartition par tranche d'âges :

- 1% des salariés sont dans la tranche d'âge < à 25 ans,
- 54% des salariés sont dans la tranche d'âge 25-50 ans
- 45% des salariés sont dans la tranche d'âge > à 50 ans.

La durée d'ancienneté dans l'entreprise est de :

- 7% de moins d'un an - 8% d'un an - 85% de deux ans et plus

La répartition par sexe est la suivante : **94%** d'hommes et **6%** de femmes.

93% des contrats sont des CDI, **4%** des CDD et **3%** des contrats d'intérim avec **97%** de temps plein et **3%** à temps partiel.

En ce qui concerne la mise en œuvre :

- **13%** (soit 6 entreprises) → Contrats de sous-traitance & Contribution.
- **11%** (soit 5 entreprises) → Contribution seule,
- **11%** (soit 5 entreprises) → Emploi et contrats de sous-traitance,
- **21%** (soit 10 entreprises) → Emploi et contribution,
- **30%** (soit 14 entreprises) → Emploi seul,
- **15%** (soit 7 entreprises) → Emploi, contrats de sous-traitance et contribution,

5 établissements sont au-dessus de leur obligation sur les entreprises du secteur, ce qui représente une part de **10.63%**

✓ Commerce : 78 entreprises (Annexe G)

L'effectif de salariés assujettis total de ce secteur est de **3999** personnes, le nombre de travailleurs handicapés embauchés est de **138** au lieu de **203**, soit un taux d'emploi travailleur handicapé de **3.45%**.

Répartition par tranche d'âges :

- 1% des salariés sont dans la tranche d'âge < à 25 ans,
- 65% des salariés sont dans la tranche d'âge 25-50 ans
- 33% des salariés sont dans la tranche d'âge > à 50 ans.

La durée d'ancienneté dans l'entreprise est de :

- 7% de moins d'un an - 9% d'un an - 84% de deux ans et plus.

La répartition par sexe est la suivante : **56%** d'hommes et **44%** de femmes.

91% des contrats sont des CDI et **7%** des CDD, et **2%** des contrats d'intérim avec **78%** de temps plein et **22%** de temps partiel.

En ce qui concerne la mise en œuvre :

- 1 % (soit 1 entreprises) → Accord seul
- 13 % (soit 10 entreprises) → Accord et emploi
- 10% (soit 8 entreprises) → Contrats de sous-traitance & Contribution.
- 24% (soit 19 entreprises) → Contribution seule,
- 10% (soit 8 entreprises) → Emploi et contrats de sous-traitance,
- 15 % (soit 12 entreprises) → Emploi et contribution,
- 17% (soit 13 entreprises) → Emploi seul,
- 8% (soit 6 entreprises) → Emploi, contrats de sous-traitance et contribution,
- 1% (soit 1 entreprise) → Emploi, stagiaires et contribution

6 établissements sont au-dessus de leur obligation sur les entreprises du secteur, ce qui représente une part de 7.69%.

✓ Transports : 20 entreprises (Annexe H)

L'effectif de salariés assujettis total de ce secteur est de 1774 personnes, le nombre de travailleurs handicapés embauchés est de 53 au lieu de 98, soit un taux d'emploi travailleur handicapé de 3.00 %.

Répartition par tranche d'âges :

- 55% des salariés sont dans la tranche d'âge 25-50 ans
- 45% des salariés sont dans la tranche d'âge > à 50 ans.

La durée d'ancienneté dans l'entreprise est de :

- 9% moins d'un an - 9% d'un an - 82% de deux ans et plus

La répartition par sexe est la suivante : 87% d'hommes et 13% de femmes.

- 92% des contrats sont des CDI, 2% des CDD et 6% des contrats d'intérim avec 100% de temps plein.

En ce qui concerne la mise en œuvre :

- 10% (soit 2 entreprises) → Accord et emploi
- 25% (soit 5 entreprises) → Contribution seule,
- 25% (soit 5 entreprise) → Emploi et contribution
- 25% (soit 5 entreprises) → Emploi seul,
- 15% (soit 3 entreprises) → Emploi, sous-traitance et contribution

Aucun établissement n'est au-dessus de son obligation sur les entreprises du secteur.

✓ Hebergement et restauration : 6 entreprises (Annexe I)

L'effectif de salariés assujettis total de ce secteur est de **323** personnes, le nombre de travailleurs handicapés embauchés est de **8** au lieu de **15**, soit un taux d'emploi travailleur handicapé de **2.48%**.

Répartition par tranche d'âges :

12% des salariés sont dans la tranche d'âge de moins de 25 ans

63% des salariés sont dans la tranche d'âge 25-50 ans

25% des salariés sont dans la tranche d'âge > à 50 ans.

La durée d'ancienneté dans l'entreprise est de :

38% de moins d'un an - **24%** d'un an - **38%** de deux ans et plus.

La répartition par sexe est la suivante : **50%** d'hommes et **50%** de femmes.

75% des contrats sont des CDI, **25%** des CDD avec **100%** de temps plein.

En ce qui concerne la mise en œuvre :

- **17%** (soit **1** entreprises) → Contrats de sous-traitance et contribution
- **17%** (soit **1** entreprises) → Contribution seule
- **49%** (soit **3** entreprises) → Emploi et contribution
- **17%** (soit **1** entreprises) → Emploi seul,

1 établissement est au-dessus de son obligation sur les entreprises du secteur, ce qui représente une part de **5%**.

✓ Information et communication : 1 entreprise (Annexe J)

L'effectif de salariés assujettis total de ce secteur est de **63** personnes, le nombre de travailleurs handicapés embauchés est de **3** au lieu de **2**, soit un taux d'emploi travailleur handicapé de **3.17 %**.

Répartition par tranche d'âges :

50% des salariés sont dans la tranche d'âge 25-50 ans

50% des salariés sont dans la tranche d'âge > à 50 ans.

La durée d'ancienneté dans l'entreprise est de :

100 % de deux ans et plus

La répartition par sexe est la suivante : **100%** de femmes.

100% des contrats sont des CDI, **50%** de temps plein temps et **50%** de temps parti.

En ce qui concerne la mise en œuvre :

- **100%** (soit **1** entreprises) → Emploi et contribution

✓ **Activités immobilières: 2 entreprises (Annexe L)**

L'effectif de salariés assujettis total de ce secteur est de 70 personnes, le nombre de travailleurs handicapés embauchés est de 0 au lieu de 3, soit un taux d'emploi travailleur handicapé de 0%.

En ce qui concerne la mise en œuvre :

- 100% (soit 2 entreprises) → Contrats de sous-traitance et contribution,

✓ **Activités spécialisées, scientifiques et techniques :**
6 entreprises (Annexe M)

L'effectif de salariés assujettis total de ce secteur est de 338 personnes, le nombre de travailleurs handicapés embauchés est de 4 au lieu de 18, soit un taux d'emploi travailleur handicapé de 1.18%.

Répartition par tranche d'âges :

- 50% des salariés sont dans la tranche d'âge 25-50 ans
- 50% des salariés sont dans la tranche d'âge > à 50 ans.

La durée d'ancienneté dans l'entreprise est de :

- 25% de moins d'un an
- 75% de deux ans et plus

La répartition par sexe est la suivante : 75% d'hommes et 25% de femmes.

100% des contrats sont des CDI avec 100 % de temps plein.

En ce qui concerne la mise en œuvre :

- 33% (soit 2 entreprises) → Emploi et contrats de sous-traitance
- 17% (soit 1 entreprises) → Contrats de sous-traitance & Contribution.
- 17% (soit 1 entreprises) → Emploi seul,
- 33% (soit 2 entreprises) → Contribution seule,

Aucun établissement est au-dessus de son obligation sur les entreprises du secteur.

✓ **Activités de services administratifs et de soutien : 9 entreprises**
(Annexe N)

L'effectif de salariés assujettis total de ce secteur est de 832 personnes, le nombre de travailleurs handicapés embauchés est de 42 au lieu de 47, soit un taux d'emploi travailleur handicapé de 5.05%.

Répartition par tranche d'âges :

- 2 % des salariés sont dans la tranche d'âge < à 25 ans,
- 72% des salariés sont dans la tranche d'âge 25-50 ans
- 26% des salariés sont dans la tranche d'âge > à 50 ans.

La durée d'ancienneté dans l'entreprise est de :

5% de moins d'un an - **19%** d'un an - **76%** de deux ans et plus

La répartition par sexe est la suivante : **40%** d'hommes et **60%** de femmes.

95% des contrats sont des CDI et **5 %** des CDD avec **50%** de temps plein et **50 %** de temps partiel.

En ce qui concerne la mise en œuvre :

- **11%** (soit **1** entreprises) → Accord et emploi
- **11%** (soit **1** entreprises) → Contribution seule,
- **33%** (soit **3** entreprises) → Emploi et contribution,
- **44%** (soit **4** entreprises) → Emploi seul,

3 établissements sont au-dessus de leur obligation sur les entreprises du secteur, ce qui représente une part de **33%**.

✓ **Administration publique: 3 entreprises (Annexe O)**

L'effectif de salariés assujettis total de ce secteur est de **345** personnes, le nombre de travailleurs handicapés embauchés est de **12** au lieu de **19**, soit un taux d'emploi travailleur handicapé de **3.48 %**.

Répartition par tranche d'âges :

50% des salariés sont dans la tranche d'âge 25-50 ans
50% des salariés sont dans la tranche d'âge > à 50 ans.

La durée d'ancienneté dans l'entreprise est de :

17% d'un an – **83%** de deux ans et plus

La répartition par sexe est la suivante : **50 %** d'hommes et **50%** de femmes.

100% des contrats sont des CDI avec **67%** de temps plein et **33%** de temps partiel.

En ce qui concerne la mise en œuvre :

- **33%** (soit **1** entreprises) → Emploi et contribution,
- **33%** (soit **1** entreprises) → Emploi seul,
- **33%** (soit **1** entreprises) → Emploi, contrats de sous-traitance et contribution,

aucun établissement n'est au-dessus de son obligation sur les entreprises du secteur.

✓ **Enseignement : 6 entreprises (Annexe P)**

L'effectif de salariés assujettis total de ce secteur est de **369** personnes, le nombre de travailleurs handicapés embauchés est de **14** au lieu de **20**, soit un taux d'emploi travailleur handicapé de **3.79%**.

Répartition par tranche d'âges :

43 % des salariés sont dans la tranche d'âge 25-50 ans
57 % des salariés sont dans la tranche d'âge > à 50 ans.

La durée d'ancienneté dans l'entreprise est de :

7 % d'un an – 93% de deux ans et plus

La répartition par sexe est la suivante : 64% d'hommes et 36% de femmes.

100 % des contrats sont des CDI avec 86% de temps plein et 14% de temps partiel.

En ce qui concerne la mise en œuvre :

- 33% (soit 2 entreprises) → Accord et emploi
- 33% (soit 2 entreprises) → Contrats de sous-traitance & Contribution.
- 33% (soit 2 entreprises) → Emploi et contribution,

1 établissement est au-dessus de son obligation sur les entreprises du secteur, ce qui représente une part de 16%.

✓ Santé et Action Sociale: 51 entreprises (Annexe Q)

L'effectif de salariés assujettis total de ce secteur est de 3279 personnes, le nombre de travailleurs handicapés embauchés est de 143 au lieu de 172, soit un taux d'emploi travailleur handicapé de 4.36%.

Répartition par tranche d'âges :

1 % des salariés sont dans la tranche d'âge < à 25 ans,
62 % des salariés sont dans la tranche d'âge 25-50 ans
37 % des salariés sont dans la tranche d'âge > à 50 ans.

La durée d'ancienneté dans l'entreprise est de :

9% de moins d'un an – 10% d'un an – 81% de deux ans et plus

La répartition par sexe est la suivante : 38% d'hommes et 62% de femmes.

94% des contrats sont des CDI et 6% des CDD avec 65 % de temps plein et 35% de temps partiel.

En ce qui concerne la mise en œuvre :

- 10% (soit 5 entreprises) → Accord seul
- 16% (soit 8 entreprises) → Accord et emploi
- 8% (soit 4 entreprises) → Contrats de sous-traitance & Contribution.
- 10% (soit 5 entreprises) → Contribution seule,
- 18% (soit 9 entreprises) → Emploi et contrats de sous-traitance,
- 10% (soit 5 entreprises) → Emploi et contribution,
- 18% (soit 9 entreprises) → Emploi seul,
- 12% (soit 6 entreprises) → Emploi, contrats de sous-traitance et contribution,

10 établissements sont au-dessus de leur obligation sur les entreprises du secteur, ce qui représente une part de 19.60%.

✓ Arts, spectacles et activités récréatives : 2 entreprises (Annexe R)

L'effectif de salariés assujettis total de ce secteur est de **131** personnes, le nombre de travailleurs handicapés embauchés est de **1** au lieu de **7**, soit un taux d'emploi travailleur handicapé de **0.76%**.

Répartition par tranche d'âges :

100 % des salariés sont dans la tranche d'âge 25-50 ans

La durée d'ancienneté dans l'entreprise est de :

100 % de deux ans et plus

La répartition par sexe est la suivante : **100%** d'hommes

100% des contrats sont des CDI avec 100% de temps plein.

En ce qui concerne la mise en œuvre :

- **50%** (soit 1 entreprises) → Contribution seule,
- **50%** (soit 1 entreprises) → Emploi et contribution,

Aucun établissement n'est au-dessus de son obligation sur les entreprises du secteur.

✓ Autres activités de services : 2 entreprises (Annexe S)

L'effectif de salariés assujettis total de ce secteur est de **50** personnes, le nombre de travailleurs handicapés embauchés est de **3** au lieu de **2**, soit un taux d'emploi travailleur handicapé de **6%**.

Répartition par tranche d'âges :

100% des salariés sont dans la tranche d'âge 25-50 ans

La durée d'ancienneté dans l'entreprise est de :

33% de moins d'un an – **67%** de deux ans et plus

La répartition par sexe est la suivante : **33%** d'hommes et **67%** de femmes.

67 % des contrats sont des CDI et **33 %** des contrats d'intérim avec **100 %** de temps plein.

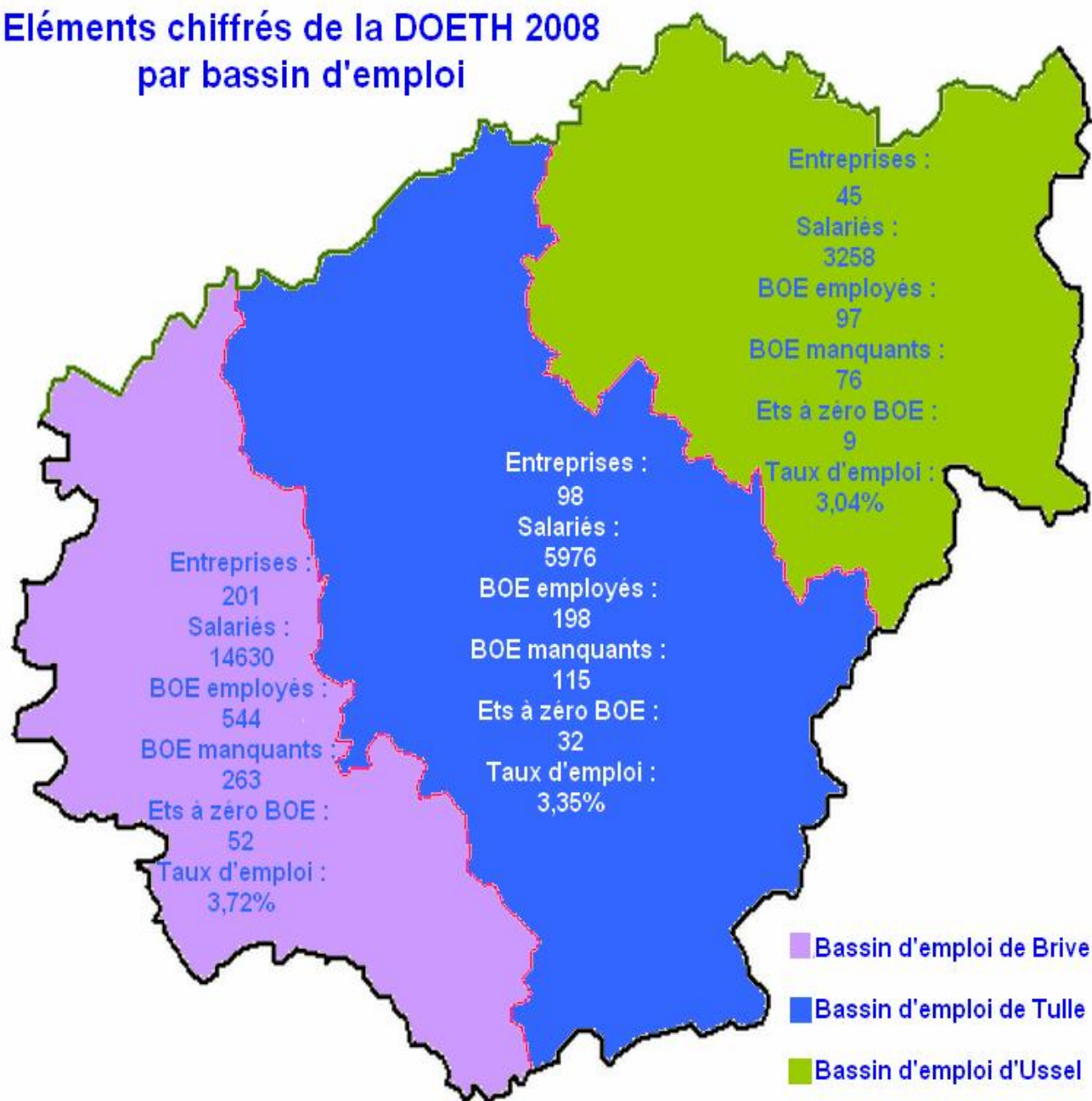
En ce qui concerne la mise en œuvre :

- **50%** (soit 1 entreprises) → Emploi et contribution,
- **50 %** (soit 1 entreprises) → Emploi seul,

Aucun établissement n'est au-dessus de son obligation sur les entreprises du secteur.

4/ Les tendances par bassin d'emploi :

Éléments chiffrés de la DOETH 2008 par bassin d'emploi



B.O.E. : (Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi)

✓ **Bassin de BRIVE : 201_entreprises**

Données	Total
Nombre d'établissements	201
Effectif d'assujettissement	14630
Nombre de bénéficiaires que les établissements devaient employer	779
Nombre d'unités bénéficiaires (BOE + Sous-traitance + emploi stagiaires)	576,99
Dont nombre d'unités bénéficiaires TH	516,28
Dont nombre d'unités bénéficiaires résultant des contrats avec les structures adaptées	60,56
Dont nombre d'unités bénéficiaires résultant de l'accueil de stagiaires	0,15
Somme des minorations associées aux salariés bénéficiaires	88
Montant des dépenses déductibles	1074,4 €
Montant attendu de la contribution	577 446,06 €
Total des bénéficiaires en équivalents temps plein	467,72

L'effectif de salariés assujettis total de ce bassin d'emploi est de **14630** personnes, le nombre de travailleurs handicapés embauchés est de **544** au lieu de **779**, soit un taux d'emploi travailleur handicapé de **3.72%**.

Répartition par tranche d'âges :

- 1 % des salariés sont dans la tranche d'âge < à 25 ans,
- 63% des salariés sont dans la tranche d'âge 25-50 ans
- 36% des salariés sont dans la tranche d'âge > à 50 ans.

La durée d'ancienneté dans l'entreprise est de :

- 11% de moins d'un an - 9% d'un an - 81% de deux ans et plus

La répartition par sexe est la suivante : **64%** d'hommes et **36%** de femmes.

- 90% des contrats sont des CDI et 3% des CDD, et 7% des contrats d'intérim avec
- 84% de temps plein et 16% de temps partiel.

En ce qui concerne la mise en œuvre :

- 1% (soit 2 entreprises) → Accord seul
- 6% (soit 13 entreprises) → Accord et emploi
- 7% (soit 15 entreprises) → Contrats de sous-traitance & Contribution.
- 17% (soit 35 entreprises) → Contribution seule,
- 13% (soit 26 entreprises) → Emploi et contrats de sous-traitance,
- 20% (soit 40 entreprises) → Emploi et contribution,
- 20% (soit 40 entreprises) → Emploi seul,
- 14% (soit 30 entreprises) → Emploi, contrats de sous-traitance et contribution,

24 établissements sont au-dessus de leur obligation sur ce bassin d'emploi, ce qui représente une part de **11.94%**.

✓ **Bassin de TULLE : 98 entreprises**

Données	Total
Nombre d'établissements	98
Effectif d'assujettissement	5976
Nombre de bénéficiaires que les établissements devaient employer	313
Nombre d'unités bénéficiaires (BOE + Sous-traitance + emploi stagiaires)	225,27
Dont nombre d'unités bénéficiaires	197,8
Dont nombre d'unités bénéficiaires résultant des contrats avec les structures adaptées	27,47
Dont nombre d'unités bénéficiaires résultant de l'accueil de stagiaires	0
Somme des minorations associées aux salariés bénéficiaires	33,5
Montant des dépenses déductibles	250,85 €
Montant attendu de la contribution	303 253,46 €
Total des bénéficiaires en équivalents temps plein	164,63

L'effectif de salariés assujettis total de ce bassin d'emploi est de **5976** personnes, le nombre de travailleurs handicapés embauchés est de **200** au lieu de **313**, soit un taux d'emploi travailleur handicapé de **3.35 %**.

Répartition par tranche d'âges :

1% des salariés sont dans la tranche d'âge moins de 25 ans

59% des salariés sont dans la tranche d'âge 25-50 ans

41% des salariés sont dans la tranche d'âge > à 50 ans.

La durée d'ancienneté dans l'entreprise est de :

12% de moins d'un an - 10% d'un an - 78% de deux ans et plus

La répartition par sexe est la suivante : **65%** d'hommes et **34%** de femmes.

89% des contrats sont des CDI et 5% des CDD, et 6% des contrats d'intérim avec

76% de temps plein et 24% de temps partiel.

En ce qui concerne la mise en œuvre :

- 2% (soit 2 entreprises) → Accord seul
- 13 % (soit 13 entreprises) → Accord et emploi
- 15% (soit 15 entreprises) → Contrats de sous-traitance & Contribution.
- 15% (soit 15 entreprises) → Contribution seule,
- 7% (soit 7 entreprises) → Emploi et contrats de sous-traitance,
- 18% (soit 18 entreprises) → Emploi et contribution,
- 19% (soit 19 entreprises) → Emploi seul,
- 19% (soit 19 entreprises) → Emploi, contrats de sous-traitance et contribution,

15 établissements sont au-dessus de leur obligation sur les entreprises de ce bassin d'emploi, ce qui représente une part de **15.30%**.

✓ **Bassin d'USSEL : 45 entreprises**

Données	Total
Nombre d'établissements	45
Effectif d'assujettissement	3258
Nombre de bénéficiaires que les établissements devaient employer	173
Nombre d'unités bénéficiaires (BOE + Sous-traitance + emploi stagiaires)	125,58
Dont nombre d'unités bénéficiaires	96,52
Dont nombre d'unités bénéficiaires résultant des contrats avec les structures adaptées	29,06
Dont nombre d'unités bénéficiaires résultant de l'accueil de stagiaires	0
Somme des minoration associées aux salariés bénéficiaires	25,5
Montant des dépenses déductibles	218,63 €
Montant attendu de la contribution	131 412,12 €
Total des bénéficiaires en équivalents temps plein	90,06

L'effectif de salariés assujettis total de ce secteur est de **3258** personnes, le nombre de travailleurs handicapés embauchés est de **99** au lieu de **173**, soit un taux d'emploi travailleur handicapé de **3.04%**.

Répartition par tranche d'âges :

- 3% des salariés sont dans la tranche d'âge < à 25 ans,
- 61% des salariés sont dans la tranche d'âge 25-50 ans
- 36% des salariés sont dans la tranche d'âge > à 50 ans.

La durée d'ancienneté dans l'entreprise est de :

- 8% de moins d'un an - 4% d'un an - 88% de deux ans et plus.

La répartition par sexe est la suivante : **68%** d'hommes et **32%** de femmes.

93% des contrats sont des CDI, **3%** des CD et **4%** des contrats d'intérim avec **88 %** de temps plein et **12%** de temps partiel.

En ce qui concerne la mise en œuvre :

- 4% (soit 2 entreprises) → Accord seul
- 9% (soit 4 entreprises) → Accord et emploi
- 11% (soit 5 entreprises) → Contrats de sous-traitance & Contribution.
- 4% (soit 2 entreprises) → Contribution seule,
- 24% (soit 11 entreprises) → Emploi et contrats de sous-traitance,
- 9% (soit 4 entreprises) → Emploi et contribution,
- 18% (soit 8 entreprises) → Emploi seul,
- 20% (soit 9 entreprises) → Emploi, contrats de sous-traitance et contribution,

6 établissements sont au-dessus de leur obligation sur les entreprises de ce bassin d'emploi, ce qui représente une part de **13.33%**.

5/La tendance Zéro TH

DOETH 2008 - Tendance Zéro TH par Secteur

<u>Secteur d'Activité</u>	<u>Nb Total d'Ets</u>	<u>Nb d'Ets à 0 TH</u>	<u>%</u>	<u>UB Manquantes</u>
AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE	1	0	0	0
INDUSTRIES EXTRACTIVES	1	1	100	1
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	106	22	20.75	37
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ	1	0	0	0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU ; ASSAINISSEMENT	2	1	50	1
CONSTRUCTION	47	11	23.40	20
COMMERCE; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET MOTOCYCLES	78	28	35.90	42
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	20	5	25	14
HÉBERGEMENT ET RESTAURATION	6	2	33.33	3
INFORMATION ET COMMUNICATION	1	0	0	0
ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES	2	2	100	3
ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	6	3	50	14
ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN	9	1	11.11	1
ADMINISTRATION PUBLIQUE	3	0	0	0
ENSEIGNEMENT	6	2	33.33	3
SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE	51	14	27.45	20
ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES	2	1	50	2
AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES	2	0	0	0
Total	344	93		161

DOETH 2008 - Tendance Zéro TH par Pays

<u>Pays</u>	<u>Nb Total d'Ets</u>	<u>Nb d'Ets à 0 TH</u>	<u>%</u>	<u>UB Manquantes</u>
Bassin de BRIVE	201	52	25.87	97
Bassin de TULLE	98	32	32.65	49
Bassin d'USSEL	45	9	20	15
Total	344	93		161

Données extraites de la DOETH	TOTAUX			
	2006	2007	2008	Evolution
Données				
Nombre d'établissements	336	343	344	0,29%
Nombre de bénéficiaires employés	738	807	843	4,46%
Nombre de bénéficiaires ayant une RQTH	527	607	628	3,46%
Nombre de bénéficiaires ayant l'AHH	5	6	5	-16,67%
Nombre de bénéficiaires ayant la carte d'invalidité	22	20	20	0,00%
Nombre de bénéficiaires AT-MP	184	168	166	-1,19%
Nombre de bénéficiaires invalides pensionnés	21	26	39	50,00%
Nombre de bénéficiaires mutilés de guerre	2	0	0	0,00%
Nombre de bénéficiaires assimilés mutilés de guerre	3	4	5	25,00%
Nombre de bénéficiaires sapeurs pompiers volontaires	1	2	2	0,00%
Nombres d'hommes	512	532	542	1,88%
Nombre de femmes	226	275	301	9,45%
Nombre de bénéficiaires à temps complet	613	684	698	2,05%
Nombre de bénéficiaires à temps partiel	125	123	145	17,89%
Somme de bénéficiaires en CDI	686	728	750	3,02%
Nombre de bénéficiaires en CDD	14	17	29	70,59%
Somme de bénéficiaires en CDD, intérim ou mise à disposition suivi d'un CDI totalisant au moins 6 mois de présence			7	0,00%
Nombre de bénéficiaires en INTERIM	38	58	56	-3,45%
Nombre de bénéficiaires de moins de 25 ans	9	13	13	0,00%
Nombre de bénéficiaires de 25 à 50 ans	466	510	522	2,35%
Somme de bénéficiaires de plus de 50 ans	263	284	308	8,45%
Nombre de bénéficiaires d'une ancienneté de moins d'un an	72	95	89	-6,32%
Nombre de bénéficiaires d'une ancienneté d'un an	55	46	71	54,35%
Nombre de bénéficiaires d'une ancienneté de deux ans et +	611	666	683	2,55%
Nombre de bénéficiaires ayant la RLH	5	9	13	44,44%
Nombre de bénéficiaires ayant une RQTH de catégorie C	10	22	3	-86,36%
Nombre de bénéficiaires CLD	7	8	5	-37,50%
Nombre de bénéficiaires sortis d'une structure adaptée	10	9	9	0,00%
Nombre de bénéficiaires sortis d'une EA	0	1	1	0,00%
Nombre de bénéficiaires sortis d'un CDTD	0	0	0	0,00%
Nombre de bénéficiaires sortis d'un ESAT	0	8	8	0,00%
Nombre de premiers bénéficiaires employés	2	3	8	166,67%
Valeur associée aux bénéficiaires ayant une RQTH	468	540	572,06	5,94%
Valeur associée aux bénéficiaires ayant une CIN	4	4	3,12	-22,00%
Valeur associée aux bénéficiaires ayant l'AAH	16	17	17,92	5,41%
Valeur associée aux bénéficiaires AT-MP	183	167	166	-0,60%
Valeur associée aux autres bénéficiaires	26	31	41,03	32,35%